

Fin de vie

Le soin palliatif, une urgence

Délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, les soins palliatifs sont accessibles à tout citoyen. La Ville de Versailles et ses partenaires s'attachent à poursuivre cet engagement territorial.

Dès l'annonce d'une maladie grave, les soins palliatifs privilégient le confort des malades, le soulagement de leurs symptômes, la prise en compte des douleurs physiques et des souffrances psychiques, sociales et spirituelles ainsi que la relation humaine pour permettre à toute personne de vivre dans la dignité jusqu'à son décès. Depuis de nombreuses années, la Ville de Versailles déploie une culture d'accompagnement de fin de vie. Dès 2014, doté de lits d'accueil et de dispositifs d'accompagnement à domicile, le territoire a tenu à rendre lisible son offre dans le secteur tant hospitalier que de ville. Et suite à la fermeture de Claire Demeure, celui-ci s'est efforcé de s'adapter en développant sa présence au domicile.

Un livret d'accompagnement

Afin d'accompagner et d'informer les Versillais sur leurs aides, droits et ressources, la Ville a récemment publié une plaquette *La démarche des soins palliatifs à Versailles* à l'attention de tous. Elle aborde les problématiques délicates de la douleur, de la souffrance et de la prise en charge de la fin de vie et a pour objectif de transmettre des informations relatives :

- à l'accompagnement des malades, du moment du diagnostic d'incurabilité jusqu'à la fin de leur vie ;



Soins palliatifs à domicile : rencontre entre professionnels et bénévoles, le 11 mai à l'hôtel de ville.

- aux ressources (établissements de santé, associations) présentes à Versailles ;
- aux textes qui encadrent la pratique de la médecine et de la déontologie médicale, dans ces prises en charge très spécifiques ;
- aux aides pour les proches et aidants.

Soins palliatifs à domicile : dialogue entre professionnels et bénévoles

Lors d'une soirée à l'hôtel de ville, les soutiens existants sur Versailles ont été présentés :

- l'association DACTYS (DAC Santé Yvelines Sud) porte un dispositif d'appui à la coordination à destination des professionnels de santé et assure son rôle d'appui et de conseil pour les situations complexes de personnes à domicile. Il répond aux professionnels de santé, aux patients et à l'entourage. Il peut être contacté au 01 30 24 62 12. Une astreinte 24h/24 pour les situations de soins palliatifs est disponible.
- les principaux services de maintien à domicile en situation de fin de vie ont répondu aux questions des professionnels. Ainsi l'hospitalisation à domicile qui permet de concilier la technicité du milieu hospitalier et le confort du domicile peut intervenir en urgence, 24h/24 et 7j/7, dans le cadre d'une prescription médicale et en collaboration avec les partenaires du territoire. Le Service

de Soins Infirmiers à Domicile intervient lui aussi sur prescription médicale mais avec des horaires plus réduits et sans la présence de médecin coordonnant les prises en charge.

- des associations de bénévoles, engagées sur le sujet de la fin de vie ont présenté le rôle central qu'ils ont auprès des personnes malades et de leur entourage. Ainsi, l'association Voisins et Soins, qui souhaite prochainement ouvrir une antenne à Versailles, vise à développer la culture palliative à domicile avec une équipe intégrée de bénévoles, infirmières et médecins. À Versailles, les deux associations ASP Yvelines et Rivage présentes sur le territoire depuis de nombreuses années, accompagnent les personnes en fin de vie et leur entourage par une présence et une écoute bienveillante.

« Tous les acteurs présents ont rappelé l'importance de l'anticipation et de la précocité de la démarche palliative et sollicité un numéro unique permettant l'orientation des professionnels de santé. Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) a donné son accord pour assurer ce rôle de conseil et d'orientation. Une évaluation de ces dispositifs doit être menée dans les prochains mois », conclut Corinne Bebin, adjointe au maire déléguée à la Santé et au Handicap. ■